



DEPARTEMENT GENIE ELECTRIQUE
ANNONCE AUX ETUDIANTS INSCRITS EN 1^{er} Cycle
ELECTRONIQUE / ELECTROTECHNIQUE

Beyrouth, le 10/04/2008

Pour les auditeurs inscrits en 1^{ère} et 2^{ème} années, les règles suivantes seront appliquées :

- Les auditeurs qui ont échoués en Maths Préparatoires ne peuvent en aucun cas s'inscrire en Maths pour les Electriciens.
- Les auditeurs qui ont réussi le cours Maths pour les Electriciens peuvent s'inscrire en cours Lois Physiques (1) et Lois Physiques (2).
- Les auditeurs qui ont suivi le cours Maths pour les Electriciens peuvent suivre le cours Lois Physiques (1) uniquement.
- Les auditeurs qui ont suivi l'année dernière Lois Physiques (1) doivent s'inscrire en Maths pour les Electriciens et Lois Physiques (1).

Ces pré-requis étant définitives et catégoriques, aucun auditeur n'a le droit de contester auprès du département.

ISAE
BP 113
6175 HAMRA
BEYROUTH
LIBAN

TELECOPIE
(1)840161
TELEPHONE
(1)840168
(1)840169

Chef du Département
Génie Electrique
Khaled Itani